

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Madame, Monsieur,

Afin de bien préparer la rentrée, nous vous remercions de lire avec attention les informations suivantes.

I. LA RENTRÉE SCOLAIRE est fixée au JEUDI 25 AOÛT 2022

Nous vous communiquerons, par courriel, la classe et le nom de l'enseignant de votre enfant au plus tard le 24 août.

- **Horaires d'accueil pour les classes de l'élémentaire et maternelle le jour de la rentrée**

Horaires pour les classes d'élémentaire :

HORAIRE	JEUDI 25 AOÛT	
	<u>PORTE 1</u>	<u>PORTE 2</u>
9 H	CM2-1, CM2-2, CM2-A	CM2-3, CM2-4
9 H 30	CM1-2, CM1-A,	CM1-1, CM1-3
10 H	CE2-2, CE2-3	CE2-1, CE2-4
11 H	CE1-3, CE1-4	CE1-1, CE1-2
13 H *	CP-4 *, CP-5 *	CP-1 *, CP-2 *, CP-3 *

***Pas de repas à l'école (boîte à lunch ou repas chaud) le jour de la rentrée scolaire pour les classes accueillies à partir de 13 h (classes dotées d'un astérisque *).**

Les classes se terminent à 15 h.

Le service de garde sera assuré dès le 25 août pour l'élémentaire.

Horaires pour les classes de maternelle :

JEUDI 25 AOÛT :

MS : accueil de 10 h 30 à 12 h 00

Pas de repas sur place, pas de garderie ce jour-là

GS : 13 h 30 à 15 h 00

Pas de repas sur place

Important : Le service de garde sera assuré à partir du **jeudi 25 août 2022** pour toutes les classes **sauf les MS.**

II. SERVICE DE GARDE, SERVICE DE REPAS ET ÉTUDE DIRIGÉE :

La responsable de la vie éducative peut être contactée au 514-735-6579 # 281 et par courriel à : sophie.perez@cimf.ca

Les inscriptions au service de garde, repas chaud et étude dirigée se font UNIQUEMENT en ligne sur notre site www.cimf.ca (onglet : Portail – service de garde) du lundi 15 août 2022 – 9 h jusqu’au vendredi 26 août 2022 – 22 h

- Service de garde (places limitées):

Pour tout le primaire (maternelle et élémentaire), le service de garde fonctionne du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h. Veuillez-vous référer au contrat de services éducatifs 2022-2023 pour les différents forfaits.

Les places au service de garde sont limitées. Les demandes d’inscriptions devront être parvenues avant la date de clôture. Elles seront retenues par ordre d’arrivée. Nous vous précisons que si votre demande devait être refusée en raison d’un trop grand nombre d’inscrit, nous vous contacterions.

Si votre enfant n’est pas inscrit au service de garde, le tarif occasionnel de 20 \$ vous sera facturé.

- Études dirigées du CE1 au CM2 (places limitées) :

Les enfants font leurs devoirs sous la supervision d’un enseignant.

Les inscriptions au service de garde et études dirigées sont par défaut pour l’année scolaire, avec la possibilité de faire des modifications à la fin du 1^{er} semestre. L’étude dirigée commencera le 6 septembre 2022.

- Service de repas froid (boîte à lunch) :

Chaque enfant apporte sa boîte à lunch **avec ses couverts et sa gourde d’eau.** Il n’y a pas de possibilité de réchauffer les aliments. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne pas mettre d’aliments susceptibles de contenir des arachides ou des noix et de ne pas mettre de contenant en verre. L’école encourage les parents à préparer des lunchs équilibrés. Nous précisons que les échanges de nourriture sont interdits.

- Service de repas chaud à l’élémentaire, INSCRIPTION À L’ANNÉE UNIQUEMENT

Si votre enfant n’est pas inscrit au repas chaud, le tarif occasionnel de 15 \$ vous sera facturé. Les enfants souffrant d’allergies alimentaires ne peuvent s’inscrire au repas chaud.

III. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Le document d'inscription est disponible à l'adresse suivante : www.parasco.ca

- Les inscriptions pour les enfants entrant à la maternelle débuteront dimanche 14 août 2022 à 18 h jusqu'au dimanche 21 août.
- Les inscriptions pour les enfants entrant à l'élémentaire débuteront le lundi 15 août 2022 à 18 h jusqu'au dimanche 21 août.

Les places sont limitées.

Le responsable des activités est M. Sébastien Iratchet : 514-835-0923 info@parasco.ca

Question fréquemment posée :

En cas d'activités parascolaires au sein de l'établissement, devez-vous inscrire votre enfant au service de garde avant/après son activité ?

- Oui, si l'activité commence après 15h15 et/ou si votre enfant doit rester au service de garde après son activité.
- Non, si l'activité commence entre 15h05 et 15h15 et que vous venez chercher votre enfant après son activité. Attention, en cas de retard et pour des raisons de sécurité, votre enfant sera remis au service de garde jusqu'à l'heure de votre arrivée.

IV. MANUELS SCOLAIRES et CAHIERS

Nous vous invitons à consulter les listes des manuels et suggestions des fournisseurs sur notre site.

V. FICHE D'IDENTIFICATION

Toute modification (téléphone, adresse) ou renouvellement (carte d'assurance maladie, visas...) en cours d'année doit être **impérativement** signalée au secrétariat. Les nouvelles familles devront mettre à jour le dossier de leur enfant auprès du secrétariat, avant le jour de la rentrée (dossier scolaire et documents d'immigration).

VI. ATTESTATION DE SANTÉ

Elle sera distribuée à la rentrée, elle devra être remplie pour tous les élèves et remise impérativement aux secrétariats.

Si votre enfant a des problèmes de santé (asthme, allergies...) vous devez contacter, **dès la rentrée** :

-en élémentaire : la responsable de l'infirmierie au 514-735-6579 # 290 et apporter les médicaments dès le premier jour de classe, afin de remplir un premier document et d'établir un P.A.I les jours suivants.

- en maternelle : la secrétaire au 514-737-1498 # 258 (même procédure).

VII. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous le trouverez dans l'agenda de votre enfant. Cet agenda, offert par le collège, sera distribué en classe à la rentrée. Vous devrez le lire attentivement et le signer. Il est également consultable sur notre site www.cimf.ca Ce règlement intérieur fait partie intégrante de l'engagement contractuel entre la famille et le Collège.

VIII. TENUE VESTIMENTAIRE

Le jour de la rentrée comme durant toute l'année scolaire, les élèves doivent se présenter au Collège dans une tenue vestimentaire conforme au règlement intérieur, munis de leurs affaires scolaires.

IX. CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS

Le contrat de services éducatifs est consultable sur notre site sous la rubrique "Admission – Tarifs"

Nous vous demandons d'en prendre connaissance dans sa totalité. Il fait partie intégrante de l'engagement contractuel entre la famille et le Collège. Vous devez impérativement retourner aux services comptables le contrat de services éducatifs au complet dûment rempli et signé.

Pour des raisons de sécurité, et conformément à la réglementation municipale, il est strictement défendu de pénétrer avec un véhicule dans les impasses DORNAL et FULTON. La police municipale effectue régulièrement des interventions.

L'équipe éducative de l'école primaire vous souhaite de très bonnes vacances et reste à votre service pour toute question relative à la scolarisation de votre enfant. Elle lui souhaite, d'ores et déjà, une excellente année scolaire au Collège international Marie de France.

Marie Roig,
Directrice du 1^{er} degré

Sophie Perez,
Responsable de la vie éducative